



## **FINTECH R:EVOLUTION 2021**

**Paris, le 14 octobre 2021**

**« L'industrie de la confiance : comment construire le secteur  
financier de demain ? »**

**Discours de Denis Beau,**

**Premier sous-gouverneur de la Banque de France**

Contact : [fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr)

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'association France Fintech, et son président Alain Clot, pour son invitation à participer une nouvelle fois à ce **rendez-vous annuel important de la Fintech française** : Fintech R:evolution. À la Banque de France comme à l'ACPR, il nous paraît essentiel d'entretenir un **dialogue soutenu et de qualité** avec l'ensemble des acteurs innovants de la finance française et plus encore de **participer**, à la place qui est la nôtre, **à la vitalité de l'écosystème Fintech français**.

C'est donc avec satisfaction que je vois, année après année, se **renforcer les liens et la confiance** entre la Banque de France et France Fintech. Après le partenariat conclu il y a deux ans, **l'année 2021 marque une nouvelle étape** puisque nous co-organisons cette semaine dédiée à la Fintech, la **French Fintech Week**. J'y vois une illustration concrète d'un « **esprit d'équipe** », qui constitue un atout de la place française, et qu'il me paraît important d'entretenir et de développer. Dans cette perspective, je voudrais partager avec vous quelques observations sur la transformation en cours du paysage financier, sur ses conséquences pour notre rôle de banque centrale et de superviseur et enfin sur les enjeux que collectivement nous ne devons pas manquer.

\*

## **1. la transformation du paysage financier semble s'accélérer.**

En effet, depuis la dernière édition de Fintech R:evolution et mon intervention – à distance – de l'an dernier, le paysage de la Fintech française a déjà changé.

En premier lieu, bien sûr, **la crise sanitaire** et la distanciation sociale qu'elle a entraînée ont **renforcé la digitalisation des usages**, accéléré le passage au numérique et renforcé les modèles d'affaires de nombre de Fintechs. Elle a aussi, et c'est le revers de la médaille, **accru les risques cyber** et démontré la nécessité d'une vigilance accrue face à ces risques opérationnels qui ont, et pourraient avoir dans le futur, une dimension systémique toujours plus marquée.

L'année 2021 a également été **l'année des licornes** pour la Fintech française. De façon plus générale, **le montant des levées de fonds** publié régulièrement par France Fintech a connu **une progression spectaculaire** : 1,7 Md € à fin août 2021, contre 830 M€ en 2020... et moins de 400 M€ il y a peine 3 ans en 2018 !

Mon propos n'est pas aujourd'hui de commenter ces chiffres : j'y distingue toutefois **le signe indéniable d'une maturation** de l'écosystème fintech français.

Et d'une **diversification** : car au moment où nous voyons croître les premiers acteurs de la Fintech française, nous continuons d'assister à un foisonnement de nouveaux projets, de nouvelles idées, de nouveaux cas d'usage : dans l'assurtech, le paiement fractionné, la plateforme des services ou les prémices de la « finance ouverte » (l'« *open finance* ») pour ne citer que quelques exemples.

Du côté de la technologie *blockchain* également, le monde a beaucoup changé en un an, avec un intérêt marqué pour la **finance décentralisée, le succès des cas d'usage liés au NFT** (*non fungible tokens*) sans oublier **les premiers « heurts »**, parfois spectaculaires, **entre ces nouveaux écosystèmes et les autorités de régulation**, dans des pays aussi différents que la Chine ou les États-Unis.

\*

**2. Face à ce monde en mouvement, quel positionnement pour nous, banque centrale et superviseur du secteur financier ?**

En premier lieu, pour être pertinent dans un monde en mouvement, il faut savoir distinguer ce qui ne change pas. Et, fondamentalement, **ce qui ne change pas dans le secteur financier, c'est le besoin de confiance. Les consommateurs de services financiers ont besoin de confiance** : dans la sécurité des transactions, dans la protection de leurs avoirs et de leur liberté de choix. **Les acteurs du secteur ont également besoin de confiance** : confiance entre eux, car ils restent interdépendants, confiance dans les règles du jeu, c'est-à-dire dans les conditions réglementaires dans lesquelles ils pourront exercer leur activité.

**Les banques centrales et les superviseurs ont, à l'évidence, un rôle à jouer pour maintenir cette confiance**, sous toutes les formes que je viens d'évoquer. À cet égard, je voudrais partager avec vous trois convictions :

- Premièrement, **les mécanismes de la confiance ne pourront pas être remplacés par de la confiance « algorithmique »**, c'est-à-dire par des règles du jeu qui seraient codées une fois pour toutes et dont le respect serait confié à des algorithmes, fussent-ils encapsulés dans des « smart contracts »... Les forces qui poussent vers une

décentralisation la finance feront-elles disparaître les relations déséquilibrées ? les mécanismes de gouvernance défailants ? la concentration de risques opérationnels, d'attaques cyber ? À mon avis, la réponse est non : les tiers de confiance, les banques centrales et les superviseurs ne sont pas prêts de disparaître...

- Deuxièmement, et c'est un corollaire de mon premier point : la confiance passe par **le maintien de la monnaie de banque centrale comme ancre du système financier.**
- Enfin, la confiance suppose **un cadre réglementaire clair, juste** (« même activité, même risque, même règle ») **et équilibré**, c'est-à-dire capable à la fois d'encourager l'innovation et de maintenir la stabilité de notre système financier. La recherche de cet équilibre nécessite que régulateurs et superviseurs soient impliqués dans les sujets d'innovation aux côtés des acteurs innovants. J'y reviendrai.

Une fois posé le principe de la confiance, le banquier central ou le superviseur doit également savoir **distinguer ce qui change vite et ce qui change plus lentement** dans le secteur qu'il surveille.

Tout d'abord, la bonne santé des Fintechs françaises ne doit pas masquer l'importance d'une autre bonne nouvelle : **le monde bancaire « traditionnel » est résilient et utile.** Il a montré sa robustesse pendant les deux grandes crises traversées depuis le début du siècle. Dans la récente crise sanitaire, notre secteur bancaire a en outre su répondre aux besoins de financement et de trésorerie des entreprises, et contribuer très activement au déploiement des mesures de soutien décidées par le Gouvernement et la Banque Centrale Européenne.

La question qui se pose pour l'avenir est celle de l'« hybridation » de ces acteurs traditionnels et des acteurs « disruptifs », plutôt que celle du remplacement des uns par les autres. Dans la redistribution des cartes qui s'annonce, **il y a donc un espace pour la coopération comme facteur clé d'évolution.**

À ce stade, je me dois de mentionner **le rôle à venir des Big Techs.** Je ne m'étendrai pas sur cette question, sur laquelle la Banque de France s'est exprimée de nombreuses fois. J'observerai simplement ici que l'entrée des Big Techs dans le secteur financier européen ne s'est pas faite, à ce jour, de façon ni rapide, ni fracassante. Pour autant, la maîtrise technologique des Big Techs, leur intérêt pour le secteur financier, leur base de

clients colossale en font des acteurs clés des transformations à venir. Les régulateurs doivent naturellement en tenir compte.

Je voudrais évoquer un dernier domaine d'évolutions à venir : celui **des bonnes pratiques**. Indispensables à la confiance, elles **sont souvent plus lentes à se mettre en place** que les innovations elles-mêmes. En la matière, nous avons, nous superviseurs, un rôle à jouer. Au-delà de la simple édicition de « règles » et du contrôle de leur mise en œuvre, nous pouvons contribuer à la mise en œuvre de pratiques « saines » dans les nouveaux modèles d'affaires. Je donnerai comme exemple le travail accompli par l'ACPR avec des représentants des prestataires de services en actifs numériques (PSAN) sur **l'application des règles de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) au secteur des crypto-actifs**.

Comme vous l'avez compris avec ces exemples, à la Banque de France et à l'ACPR **nous ne concevons pas notre action sans les interactions avec l'écosystème financier innovant** que, pour une large part, vous représentez.

\*

**3. Ce qui m'amène à mon dernier point : quels sont les enjeux que nous ne devons pas manquer collectivement ?**

Je voudrais souligner particulièrement ici les **enjeux liés à l'encadrement réglementaire** de la transformation du système financier. La **stratégie pour la finance numérique** publiée par la Commission européenne a déjà un an et la feuille de route comporte de nombreux projets bienvenus et structurants pour l'avenir.

D'ores et déjà, les discussions sur les projets que sont **MICA** (d'encadrement des crypto-actifs) et **DORA** (qui porte sur la résilience opérationnelle) illustrent la **nécessité de confronter les connaissances, les réalités opérationnelles des professionnels et les objectifs généraux de maîtrise des risques** pour atteindre l'**équilibre entre innovation et stabilité financière** dont je parlais tout à l'heure. De mon point de vue de superviseur, des progrès restent ainsi encore à faire concernant ces textes pour concilier le nécessaire pragmatisme et la nécessaire flexibilité qu'implique la recherche de cet équilibre avec l'exigence en matière de contrôle des risques et la prévention des arbitrages réglementaires.

Mais les chantiers qui s'ouvriront demain ne sont pas moins capitaux. Je pense en particulier à **l'encadrement du développement de la finance décentralisée, de la Defi**, pour lequel les cadres de régulation habituels se heurtent à l'absence d'émetteurs ou de prestataires aisément identifiables dans un environnement régi par des protocoles exécutés de manière automatique sans intermédiaires, et l'absence de juridiction de rattachement pour les services proposés.

Pour construire la confiance dans l'industrie financière de demain, il nous faut donc parcourir ensemble une double courbe d'apprentissage : **l'exploration du potentiel de transformation** des nouvelles technologies sur le secteur financier et l'identification concomitante des **principes réglementaires, de gouvernance et de bonnes pratiques qui doivent accompagner cette transformation**.

À cet égard, je ne soulignerai jamais assez l'intérêt que représentent pour nous les expérimentations que nous avons menées récemment avec le secteur, pour nos activités de mise à disposition de la monnaie que nous émettons comme banque centrale, comme pour nos activités de superviseur des banques et des assureurs.

La Banque de France a ainsi mené neuf expérimentations de monnaie numérique de banque centrale « de gros », entre mi 2020 et aujourd'hui, et l'ACPR a conduit cette année, après son rapport sur la gouvernance des algorithmes de juillet 2020 qui esquisse les principes du bon usage de l'IA dans le secteur financier, son 1<sup>er</sup> Tech sprint pour tester en pratique le marché sur la notion **d'explicabilité des algorithmes**. Et l'expérience, je crois, a été aussi riche d'enseignements pour les participants – qui ont été sensibilisés aux attentes de l'Autorité de contrôle – que pour l'ACPR elle-même qui a vu émerger des méthodes et des pistes extrêmement prometteuses pour une future « IA de confiance ».

Pour conclure mon propos, je voudrais revenir sur l'atout que représente « l'esprit d'équipe » de la place française, par lequel j'ai commencé, avec une assurance et une invitation :

1° l'assurance c'est que **notre ouverture à la Banque de France et à l'ACPR sur l'écosystème innovant continuera à guider notre action et notre stratégie dans les années à venir**. Lancer des expérimentations sur des nouveaux cas d'usage ? créer une **plateforme numérique d'expérimentation** commune à la Banque de France et aux

fintechs ? toutes vos suggestions pour avancer ensemble dans cette voie sont les bienvenues...

2° l'invitation est pour **les acteurs privés à penser aussi collectif** s'ils veulent consolider l'écosystème dans lequel ils se développent. Je citerai ici quelques domaines qui me semblent mériter un tel investissement collectif : **le partage des données**, dans le respect des principes du RGPD naturellement, les questions d'**interopérabilité**, par exemple dans le monde foisonnant des *blockchains* et de la finance décentralisée, le développement de **standards**, voire de techniques de **certification**, dans le domaine de la sécurité, de l'usage de l'IA, sans oublier – *last but not least* – la préparation à la **transition énergétique** et le développement d'une **finance verte**.

Autant de bonnes raisons de poursuivre notre dialogue dans les mois qui viennent et de vous donner rendez-vous, par exemple l'an prochain, pour faire le point sur tous ces enjeux !

Je vous remercie de votre attention.